

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	
13 décembre 2025	
DATE DE CONVOCATION	
07 décembre 2025	
DATE D’AFFICHAGE	
16 décembre 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **TREIZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM BALUT, GHOUL, MARC, GODEFROY, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, POUHÉ, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. BALUT à Mme DUVALLET, M. GHOUL à Mme ALTUNTAS, M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. SABIRI à M. GRESSENT, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à M. LEGO, Mme POUHÉ à M. AVOLLÉ, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DEBOISSY.

M. Mark GUILLON
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°01
DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption de la décision modificative n°1, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2025 à 69 194 000 € dont 30 416 000 € en investissement.

Il est proposé, aujourd'hui, d'adopter une décision modificative n°2 afin d'ajuster les montant des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour un montant de **-129 000 €** (mouvements d'ordre inclus).

En fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les recettes complémentaires constatées (952 k€) et la diminution des dépenses (-135 k€) pour abonder la section d'investissement (1 087 k€).

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 Charges à caractère générale	25 000	013 Résultat de fonctionnement reporté	60 000
012 Charges de personnel	40 000	731 Fiscalité locale	726 000
65 Autres charges de gestion courante	-200 000	74 Dotations et participations	166 000
Dépenses de fonctionnement réelles	-135 000	Recettes de fonctionnement réelles	952 000
023 Virement à la section de fonctionnement	1 087 000		
Opérations d'ordre	1 087 000	Opérations d'ordre	0
Dépenses de fonctionnement	952 000	Recettes de fonctionnement	952 000

Les recettes de fonctionnement supplémentaires émanent :

- De remboursements sur les salaires (assurance et indemnités journalière) pour 60k€,
- De rôles supplémentaires de fiscalité perçus au titre des années antérieures pour 726 k€,
- De dotations et participations complémentaires pour 166k€. Il s'agit des subventions perçues dans le cadre de la Cité éducative (100k€) et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement éligibles pour 66k€.

En dépense, il est proposé d'abonder le chapitre 011 - charges à caractères générales de 25k€ en prévision d'imprévus de fin d'année et le chapitre 012 – charges de personnel de 40k€ nécessaire en raison des remplacements d'absences pour maladie et de la fin des emplois aidés.

Au chapitre 65, il est proposé d'ajuster la participation de la commune au budget du CCAS (-200k€). En effet, par prudence, des recettes incertaines (participation des bailleurs dans le cadre de l'exonération de la TFPB, remboursement sur charges du personnel) n'avaient pas été inscrites lors du vote du budget. Leurs perceptions au cours de l'exercice permettent de fixer la subvention à 1 698 785€ pour l'année 2025.

En investissement, l'autofinancement de la section de fonctionnement (1 087 k€) et les recettes supplémentaires (714 k€) permettent annuler l'emprunt de 1,5 M€ inscrit au budget primitif.

Des glissements de crédits sont nécessaires en cette fin d'année, pour tenir compte du décalage sur 2026, de dépenses d'équipements et de perception de subventions.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
10016 Tvx chauffage bâtiments communaux	-5 042	024 Cessions d'immobilisations	61 300
10021 PNRU2 – Cerfs-Volants (GSVH)	-300 000	10 Dotation, fonds divers et réserves	652 281
10024 PNRU2 - espaces publics de la dalle	-24 883	13 Subventions d'investissement	-1 381 581
10025 PNRU2 - Aménagement des esp. publics	-800 000	16 Cessions d'immobilisations	-1 500 000
10028 Amélioration du cadre de vie	29 925		
10035 Équipements autres bâtiments	19 000		
Dépenses d'investissement réelles	-1 081 000	Recettes d'investissement réelles	-2 168 000
		021 Virement de la section de fonctionnement	1 087 000
Opérations d'ordre	0	Opérations d'ordre	1 087 000
Dépenses d'investissement	-1 081 000	Recettes d'investissement	-1 081 000

Les recettes d'investissement supplémentaires émanent :

- Du produit de la cession de terrain (61k€)
- De recettes complémentaires de FCTVA (645k€) et taxe d'aménagement (8k€)

Des subventions relatives aux opérations voiries structurantes (-931k€), à l'aménagements des espaces publics paysagers (-350k€) et à la réhabilitation de la Rotonde (-35k€) sont annulés sur 2025 et seront prévus au budget 2026.

En dépenses, les crédits de paiement de différentes autorisations de programme sont ajustés. Il s'agit des crédits de paiements relatif aux travaux de chauffage des bâtiments communaux (-5k€), du groupe scolaire Victor Hugo (-300k€) et des crédits du programme PNRU2 – Espaces publics paysages (-800k€).

Les opérations amélioration du cadre vie et équipements des bâtiments sont abondées respectivement de 30k€ et 19k€ pour faire face aux imprévus de fin d'année.

L'adoption de cette décision modificative n°2 portera le budget de la Commune pour l'exercice 2025 à 69 065 000 €.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2, équilibrée avec les écritures d'ordre pour un montant de **-129 000 €**.
- **ADOpte** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

